



Justificatif de parution

annonce parue le 18-01-2024 sur echodumardi.com

Département : Vaucluse



La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite également « Loi Climat et Résilience », intègre l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique (ZAE), d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

L'agglomération Luberon Monts de Vaucluse a confié la réalisation de son inventaire des zones d'activité économique à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

16 zones d'activité économique ont été identifiées sur le territoire de l'agglomération et sont réparties de la façon suivante sur quatre communes :

- Cavaillon : 11 ZAE
- Maubec/Oppède : 3 ZAE
- Robion : 1 ZAE
- Taillades : 1 ZAE

Conformément à l'article L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme, une consultation des propriétaires et occupants de ces ZAE doit être organisée pendant une période de 30 jours.

Cette consultation se tiendra du 22 janvier au 22 février 2024.

Vous êtes propriétaire ou occupant au sein d'une des zones citées et vous souhaitez consulter et vérifier les informations vous concernant ? Prenez rendez-vous auprès du service économique de l'agglomération : economie@c-lmv.fr ou 04 90 78 82 30

